



COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE PAR RUE

Suite à la création des bureaux de vote n°1 et 26, un redécoupage électoral est entré en vigueur depuis le 1 mars 2017. La conséquence première est donc que les électeurs concernés par les rues composant les nouveaux bureaux de vote 1 et 26 ont changé de bureau. Mais il se peut également que d'autres électeurs soient concernés par ce redécoupage. C'est pourquoi vous trouverez, ci-dessous, la composition de chaque bureau de vote par rue de manière à vous orienter vers le bon bureau.

A noter que normalement, chaque électeur a reçu sa carte électorale sur laquelle figure le bureau de vote actualisé conformément au redécoupage du 1 mars 2017.

Bureau de vote n° 1 – Hôtel de ville – Hall d'accueil – Place de l'Hôtel de Ville.

Il est composé des rues suivantes :

- Passage Cadier,
- Place du 8 mai 1945,
- Place de l'Hôtel de Ville,
- Rue Jean Jaurès,
- Avenue Montesquieu,
- Rue Albert Menaut,
- Rue Francis Poulenc,
- Rue Jean Duperrier (du n° 57 au n°999),
- Place de la République,
- Chemin des Vergers,
- Rue François Mitterrand,
- Place François Mitterrand,
- Rue Antonin Larroque,
- Rue Armand Berlan,
- Rue Firmin Montignac,
- Rue François Fourcade,
- Rue Pierre Lasserre,
- Rue Serge Noailles

Bureau de vote n° 2 – Centre 1 – Ecole maternelle Montaigne – annexe – Avenue de La Boétie.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Rue Clément Dessales
- Rue Paul Dethomas,
- Rue d'Aunis,
- Allée du Béarn,
- Rue de Gascogne,
- Rue de Guyenne,
- Rue du Languedoc,
- Rue du Périgord,
- Impasse Raoul Dautry,
- Rue Saintonge,
- Allée des Anémones,
- Avenue de la Boétie,
- Avenue du Cramat,
- Allée des Glycines,

- Allée des Jonquilles,
- Allée des Mimosas,
- Allée des Roses,
- Chemin de Tiran,
- Avenue Montaigne (du n° 114 au n° 178),
- Avenue Montaigne (du n° 91 au n° 145)

Bureau de vote n° 3 – La Garenne 1 – Ecole élémentaire La Garenne – hall principal – Allée des Acacias.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Allée des Chênes,
- Allée des Hêtres,
- Allée des Iris,
- Place des Ormeaux,
- Allée des Cèdres,
- Allée des Aubépines,
- Allée des Bruyères,
- Allée des Fougères,
- Allée des Genêts,
- Rue des Ajoncs,
- Rue des Vimes,
- Rue des Chardons,
- Allée des Ecureuils,
- Allée des Escarrets,
- Rue Frédéric Mistral,
- Rue Jean Balde,
- Allée des Mélèzes,
- Rue du docteur Romefort,
- Chemin du Roy,
- Rue Jasmin
- Rue du Tronquet
- Boulevard de l'Europe

Bureau de vote n° 4 – Maison Petite Enfance – 23, rue Jean Duperrier.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Rue André Gendreau,
- Place Charles Garraud,
- Allée Dordins,
- Impasse du Gabachot,
- Rue Henri Dunant,
- Rue Henri Martin,
- Rue Jean Duperrier (du n° 2 au n° 38),
- Rue Jean Duperrier (du n° 1 au n° 55),
- Rue Maurice Cayrou,
- Rue Toussaint Balestic,
- Rue Maurice François,
- Rue René Dongey,
- Allée Joseph Cruchon,
- Rue André Gide,
- Rue Alphonse Daudet,
- Rue Charles Baudelaire,
- Chemin de Cantelaude,
- Rue Charles Péguy,
- Rue Eloi Dugay,
- Rue Gustave Flaubert,
- Rue Honoré de Balzac,

- Rue du docteur Jules Eyquem,
- Rue Stendhal,
- Rue Théobald Turon,
- Chemin du Camp des Lanciers,
- Chemin de Berry,
- Rue Burlot,
- Avenue Montaigne (du n° 1 au n° 89),
- Route de Corbiac (du n° 1 au n° 113),
- Route de Corbiac (du n° 2 au n° 106)
- Rue Louis Maurel maurel

Bureau de vote n° 5 – Gajac 1 – Ecole maternelle Villagexpo – salle de jeux – Rue Théophile Gautier.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Avenue René Descartes,
- Rue Edouard Herriot,
- Rue Gambetta,
- Rue Charles Chaumel,
- Rue du docteur Corvisart,
- Avenue Montaigne (du n° 2 au n° 112),
- Passage Chaumel
- Rue Alfred Nobel,
- Rue Alfred de Musset,
- Rue Dominique Ingres,
- Rue Georges Braque,
- Rue Paul Valéry,
- Rue Sully Prud'homme,
- Rue Théophile Gautier,
- Rue Léo Lagrange,
- Rue Pierre de Coubertin,
- Avenue de Berlincan (du n° 1 au n° 25)
- Avenue de Berlincan (du n° 2 au n° 40)
- Chemin de Bos,
- Allée de Pudo
- Rue Charles Chaumel

Bureau de vote n° 6 – Cérillan 1 – Ecole élémentaire Cérillan – réfectoire – Avenue Voltaire.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Avenue du Jeandron,
- Allée de Terre Vieille,
- Allée de la Rose des Sables,
- Rue Fernand Labrousse,
- Rue Amédée Berque,
- Allée du Pont de la Pierre,
- Rue du Point du Jour,
- Allée des Etoiles,
- Allée Camille Saint Saens,
- Rue Georges Bizet,
- Rue Vincent d'Indy,
- Rue Erik Satie,
- Allée des Préludes,
- Rue Jules Massenet,
- Avenue Voltaire,
- Rue Henri Rol Tanguy,
- Impasse Amédée Berque,

- Allée des Symphonies,
- Rue César Franck,
- complexe les Gravettes
- Domaine du Rallye Souge

Bureau de vote n° 7 – Hastignan 1 – Ecole élémentaire Hastignan – grand hall – Chemin de Linas.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Rue Charles Gounod,
- Rue du Pinton,
- Rue Henri Moissant,
- Rue Alain Gerbault,
- Rue Francis Pelissier,
- Rue Jean Berha,
- Rue Jean Bouin,
- Rue Jules Ladoumègue,
- Rue Marcel Cerdan,
- Rue Roland Garros,
- Rue Yves du Manoir,
- Rue Hector Berlioz,
- Rue Pierre Ramond (du n° 2 au n° 120)

Bureau de vote n° 8 – Magudas 1 – Ecole élémentaire Carrié – réfectoire – Rue du Commandant Charcot.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Allée Denis Diderot,
- Rue Charles Darwin,
- Rue Desfontaines,
- Avenue Denis Papin,
- Rue Félix Dujardin,
- Avenue de Pagnot,
- Rue Linné,
- Rue Louis Daubenton,
- Rue Robespierre,
- Rue Jacques Brissot,
- Allée de la Convention,
- Rue de la Convention,
- Allée Jacques Brissot,
- Rue de Poupay,
- Allée de Poupay,
- Impasse Robespierre,
- Avenue Robespierre,
- Allée Fonfrède,
- Rue Madame Roland,
- Place Georges Blanc,
- Rue François Arago,
- Rue Georges Buffon,
- Avenue Gay Lussac,
- Rue Jean Henri Fabre,
- Avenue de Martignas,
- Rue Pierre Hugon,
- Impasse Donant,
- Passage Le Coureau,
- Rue Gay Lussac,

- Résidence Maurice Chevalier,
- Allée Fabre d'Eglantine,
- Allée Maurice Chevalier,
- Rue Gaston Bachelard
- Impasse le Coureau
- Lieu-dit Montignac
- Lieu-dit Vieilleville
- Route de Beaudésert
- Rue Jean Nicot

Bureau de vote n° 9 – Corbiac 1 – salle polyvalente – Avenue du Haillan.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Chemin Lafon (du n° 1 au n° 41),
- Allée Aimé Césaire,
- Rue du docteur Magendie,
- Rue Claude Lorrain,
- Rue Fleming,
- Rue Ignacio Zuluaga,
- Rue Jean-Baptiste Greuze,
- Rue Laënnec,
- Rue Aimé Césaire,
- Rue Louis David,
- Rue Toulouse Lautrec,
- Avenue de Berlincan (du n° 27 au n° 999),
- Avenue de Berlincan (du n° 42 au n° 998)
- Rue Francisco Goya,
- Rue Robert Koch,
- Rue Nelson Mandela,
- Allée Odilon Redon,
- Rue Georges Méliès,
- Rue Jean Vilar,
- Rue Simone Signoret,
- Rue Albert Marquet,
- Allée Marie Laurencin,
- Rue Cuvier,
- Rue Gérard Philippe,
- Rue Louis Jovet,
- Allée du Pasten,
- Rue Pierre Fresnay,
- Allée du Bécut,
- Allée de Vieilleville,
- Allée Paul Rivet,
- Rue Joséphine Baker

**Bureau de vote n° 10 – Caupian – restaurant du Village d'enfants Louise Michel
– Rue Georges Clémenceau.**

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Allée des Biges,
- Rue Jean-Baptiste Clément,
- Rue Jules Guesde,
- Chemin des Biots,
- Allée de Feuillas,
- Rue François Coppée,
- Rue Rosemonde Gérard,
- Rue Charles Voisin,
- Allée Charles Voisin,

- Allée Georges Clémenceau,
- Rue Bellonte,
- Rue Coste,
- Rue Georges Clémenceau,
- Rue Jean Mermoz,
- Rue Charles Guynemer,
- Allée Jules Védrines,
- Rue Louis Blériot,
- Allée Muraour,
- Rue Pierre Ramond (du n° 122 au n° 168),
- Rue Pierre Ramond (du n° 95 au n° 149),
- Impasse Pierre Ramond,
- Allée Vieille,
- Résidence du CAEPE,
- Rue Alberto Santos Dumont,
- Rue Adrienne Bolland,
- Rue du Lieutenant Colonel Le Toullec,
- Rue du Sous-Lieutenant Tupin,
- Rue du 92ème Bataillon du Génie, Résidence de l'Air
- Résidence de l'Air
- Rue Berthelot
- Rue Lavoisier

Bureau de vote n° 11 – Corbiac 2 – Ecole élémentaire Corbiac – réfectoire – Avenue du Haillan.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Rue Camille Julian,
- Rue Marc Bloch,
- Rue Alexandre Falguière,
- Rue du docteur Faure,
- Rue Etienne Falconnet,
- Rue Germain Pilon,
- Rue Jacques Callot,
- Rue Fernand Braudel,
- Impasse Fernand Braudel,
- Allée Fernand Braudel,
- Rue Antoine Bourdelle,
- Allée Barradot,
- Rue François Rude,
- Rue Jacques Gabriel,
- Rue Jean-Baptiste Carpeaux,
- Rue Raoul Larche,
- Chemin de Veillance,
- Rue Léo Drouyn,
- Rue Henri Irénée Marrou,
- Chemin du Petit Bois,
- Rue Jean-Paul Sartre,
- Impasse Jean Gabriel

Bureau de vote n° 12 – Centre 2 – Ecole maternelle Montaigne – réfectoire – Avenue de La Boétie.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Rue du Colonel Roux,
- Rue Damien Rivière,
- Rue du docteur Férié,
- Rue Elie Rallion,

- Rue Frédéric Delmestre,
- Rue Georges Almon,
- Rue Gustave Gaillard,
- Rue Joseph Vieilleville,
- Rue Louis Cayx,
- Rue Maximilien Fitte,
- Rue Benjamin Franklin,
- Rue Bertholet,
- Rue Chappe,
- Rue Copernic,
- Rue Einstein,
- Rue Galilée,
- Rue Lebon,
- Rue Léonard de Vinci,
- Rue Magellan,
- Rue Newton,
- Rue du Colonel Rozanoff,
- Rue Daurat,
- Rue Hélène Boucher,
- Rue Maryse Bastié,
- Rue Maryse Hilsz,
- Allée René Couzinet,
- Rue Clément Dessales,
- Allée du Preuilha,
- Rue Ronsard
- Rue du Curé Linars

Bureau de vote n° 13 – La Garenne 2 – Ecole élémentaire La Garenne – grand hall – Allée des Acacias.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Chemin de Peyremartin,
- Allée des Peupliers,
- Allée de Beauminé,
- Rue Chateaubriand,
- Avenue du Général de Gaulle (du n° 41 au n° 149),
- Avenue du Général de Gaulle (du n° 46 au n° 180),
- Rue Georges Duhamel,
- Rue Jean Richepin,
- Avenue de Monteillon,
- Rue Pierre Benoit,
- Rue Pierre Loti,
- Rue Alain Fournier,
- Rue Jean de la Ville de Mirmon,
- Rue de la Chaumière,
- Rue Paul Claudel,
- Rue Charles Nungesser,
- Rue Clément Ader,
- Rue François Coli,
- Avenue Jean-Jacques Rousseau (du n° 75 au n° 123)

Bureau de vote n° 14 – Gajac 2 – Ecole élémentaire Gajac – salle APS – Rue Lamartine.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Rue Edmond Michelet,
- Rue Alfred de Vigny,
- Chemin de l'école,

- Avenue de Gamarde,
- Rue Lamartine,
- Avenue du Thil,
- Résidence les Sources,
- Rue Louis Barthou,
- Rue Aristide Briand,
- Rue Paul Doumer,
- Rue Jules Ferry,
- Chemin de Mauriet,
- Rue Thiers,
- Rue Alcide Bouchon,
- Rue Edouard Vaillant,
- Rue Jean Zay,
- Allée Paul Doumer,
- Passage Briand

Bureau de vote n° 15 – Gajac 3 – Ecole maternelle Villagexpo – réfectoire – Rue Théophile Gautier.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Chemin Lafon (du n° 2 au n° 100),
- Chemin Lafon (du n° 43 au n° 103),
- Impasse Lafon,
- Rue Antoine Watteau,
- Rue Auguste Renoir,
- Rue Edouard Manet,
- Rue Eugène Delacroix,
- Rue Gustave Courbet,
- Rue Henry Matisse,
- Rue Jean-Baptiste Corot,
- Rue Jean-Baptiste Chardin,
- Rue Jean Fragonard,
- Rue Edgar Degas,
- Rue Nicolas Poussin,
- Rue Paul Gauguin,
- Rue Paul Cézanne,
- Rue Maurice Utrillo,
- Rue Pablo Picasso,
- Rue Raoul Dufy,
- Rue du docteur Schweitzer,
- Rue Carles Vernet
- Rue des Augustins

Bureau de vote n° 16 – Issac – Maison de quartier – Rue du Général Niox.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Avenue Blaise Pascal (du n° 13 au n° 999),
- Avenue Blaise Pascal (du n° 18 au n° 998),
- Avenue de Capdebos,
- Rue Chambrelent,
- Rue du Général Niox,
- Rue du Général Malterre,
- Allée des Gravettes,
- Avenue du Lignan,
- Rue Marconi,
- Allée Millepertuis,
- Rue Montgolfier,
- Allée de Ninon,

- Rue Parmentier,
- Avenue du Temple,
- Route du Porge,
- Allée des Palombes,
- Rue de la Lagune,
- Allée Cap de Bos,
- Allée Noël Lacoste,
- Avenue Cap de Bos,
- Allée Kléber Ferron,
- Impasse des Près de Ninon,
- Rue des Palombes,
- Impasse de Ninon,
- Rue de Belfort,
- Allée Sargat
- Rue de la Croix de Lignan

**Bureau de vote n° 17 – Hastignan 2 – Ecole élémentaire Hastignan – réfectoire –
Chemin de Linas.**

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Avenue Anatole France,
- Rue Gabriel Faure,
- Rue du Glaëna,
- Chemin de Linas,
- Rue Victor Grignard,
- Rue Eugène Chevreuil,
- Allée Jean Jossomme,
- Rue Aristide Berges,
- Rue Charles Chaplin,
- Rue Charles de Foucault,
- Rue Francis Jammes,
- Allée Jacques Pulon,
- Rue Jacques Tati,
- Chemin du Moulinat,
- Rue de Geles,
- Rue Louis Blanc,
- Rue Pierre Ramond (du n° 1 au n° 93)
- Place de la Renaissance

**Bureau de vote n° 18 – Corbiac 3 – Ecole maternelle Corbiac – salle de jeux –
Avenue du Haillan.**

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Rue Barthélémy Giraudeau,
- Rue du docteur Monod,
- Rue Antoine Thierrée,
- Route de Corbiac (du n° 108 au n° 190),
- Route de Corbiac (du n° 115 au n° 181),
- Allée Pichelèbre,
- Rue Albert Calmette,
- Rue Camille Guérin,
- Rue du docteur Charles Richet,
- Rue du docteur Portier,
- Rue Iréné Frédéric Joliot Curie,
- Allée Jean-Etienne Esquirol,
- Rue Charles Nicolle,
- Rue du docteur Emile Roux,
- Rue Louis Braille,

- Rue Paul Langevin

Bureau de vote n° 19 – Centre 3 – Centre Pierre Mendès-France – salle Antonin Larroque.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Impasse Albert Camus,
- Rue Alexandre Dumas,
- Impasse Apollinaire,
- Rue Frédéric Thévenard,
- Chemin de Cassy-Viney,
- Rue du Chanoine Montfort,
- Impasse Eluard,
- Rue Georges Sand,
- Rue Guy de Maupassant,
- Rue Jean Giraudoux,
- Rue Jean Valmy Baysse,
- Rue Marcel Proust,
- Rue Meste Verdié,
- Place du Onze Novembre,
- Rue Saint-Exupéry
- Route de Saint-Aubin,
- Allée Daurat,
- Allée Jaufré Rudel,
- Rue Eugène Leroy,
- Rue Emile Zola,
- Rue Sainte Beuve,
- Rue Cante Coucut,
- Rue Gérard de Nerval,
- Rue Prosper Mérimée,
- Rue Pierre Mauroy,
- Rue Maizonnobe,
- Impasse Abel,
- Impasse Noble,
- Passage Barbarin,
- Rue Marqueyrol

Bureau de vote n° 20 – Magudas 2 – Ecole maternelle Carrié – salle de jeux – Rue du Commandant Charcot.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Rue les Sablons,
- Avenue Andromède,
- Avenue du Haillan (du n° 1 au n° 51),
- Avenue du Haillan (du n° 2 au n° 28),
- Rue Auguste Rodin,
- Avenue de Capeyron,
- Avenue de Mazeau,
- Allée Charles André Julien,
- Allée Georges Canguilhem,
- Allée Jean Cavailles,
- Résidence les Sablons,
- Impasse du Capitaine,

- Rue du Commandant Charcot,
- Rue de Sieyès,
- Rue Condorcet,
- Allée Olympe de Gouge,
- Rue Pierre Vergnaud,
- Rue Danton,
- Allée Camille Desmoulins,
- Allée Mirabeau,
- Rue Charles Romme,
- Avenue Mirabeau,
- Allée de Sieyès,
- Allée Armand Gensonne,
- Rue Marguerite-Elie Guadet,
- Impasse de la Hudine,
- Impasse des Lavandières,
- Rue des Vergnes,
- Rue Ulysse Maleyran
- Avenue de Cassiopée
- Avenue de Touban,

Bureau de vote n° 21 – La Garenne 3 – Ecole maternelle La Garenne – salle de jeux – Rue des Ormeaux.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Rue Alexis Puyo,
- Rue Antoine Bérard,
- Rue Arnaud Deniges,
- Rue Aurel Chazeau,
- Rue de Grailly,
- Chemin de Jales,
- Rue Jules Gravey,
- Chemin de Mauran,
- Rue des Ormeaux,
- Allée des Pins,
- Rue Jules Delaube,
- Impasse Deniges,
- Allée de Picot,
- Résidence le Clos d'Hastignan,
- Allée des Marronniers,
- Allée des Tilleuls,
- Impasse de La Motte,
- Allée des Acacias,
- Rue de Péricot,
- Allée de Péricot
- Route de Iacanau

Bureau de vote n° 22 – Cérillan 2 – Ecole maternelle Cérillan – réfectoire – Avenue Voltaire.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Rue Ambroise Paré,
- Avenue Blaise Pascal (du n° 2 au n° 16),
- Avenue Blaise Pascal (du n° 1 au n° 11),
- Rue Brémontier,
- Rue Edouard Branly,
- Rue Gustave Eiffel,
- Rue Augustin Fresnel,
- Allée Nicolas Appert,

- Rue de la Fonderie,
- Allée de la Pargaud,
- Rue des Frères Lumière,
- Rue Gutemberg,
- Rue André Ampère,
- Rue Thomas Edison,
- Rue Jacques Daguerre,
- Rue Carnot,
- Rue Bernard Palissy

Bureau de vote n° 23 – Cérillan 3 – Ecole élémentaire Cérillan – salle polyvalente – Avenue Voltaire.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Voie Jean Ferrat,
- Allée du Bacquet,
- Rue Claude Debussy,
- Rue Maurice Ravel,
- Rue Igor Stravinsky,
- Rue Frédéric Chopin,
- Rue Frantz Litz,
- Avenue Beethoven,
- Rue Vivaldi,
- Avenue Léon Blum,
- Chemin de la Métairie,
- Rue Christine de Pisan,
- Rue Chico Mendès,
- Rue Jean Déris,
- Chemin du Vimaney.
- Rue Philippe François,
- Allée Jacques Boutet
- Rue Renée Lacoude

Bureau de vote n° 24 – Corbiac 4 – Ecole élémentaire Corbiac – salle APS – Avenue du Haillan.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Allée Niki de Saint-Phalle,
- Allée de Crabey,
- Route de Feydit,
- Rue Gabriel Durand,
- Allée des Abeilles,
- Chemin Touya,
- Chemin de Feydit,
- Rue Lucie Aubrac,
- Rue Marcel Pagnol,
- Rue André Malraux,
- Rue Claude Bernard,
- Rue Maurice Lestage,
- Rue Paul Broca,
- Avenue du Haillan (du n° 30 au n° 200),
- Avenue du Haillan (du n° 53 au n° 199),
- Rue Jean Goujon,
- Rue Maillol

Bureau de vote n° 25 – Centre 4 - Centre Pierre Mendès-France – salle Antonin Larroque.

Ce bureau est composé des rues suivantes :

- Avenue du Général de Gaulle (du n° 1 au n° 39),
- Avenue du Général de Gaulle (du n° 2 au n° 44),
- Rue du docteur Robert,
- Rue Henri Farman,
- Rue Arsène Lauba,
- Rue Arthur Rimbaud,
- Rue Edmond Rostand,
- Rue Gabriel Garbay,
- Avenue Jean-Jacques Rousseau (du n° 1 au n° 73),
- Avenue Jean-Jacques Rousseau (du n° 2 au n° 130),
- Rue Victor Hugo,
- Impasse Etienne Fournier,
- Rue François Mauriac,
- Rue Geneste,
- Rue Jean Giono,
- Rue Dautriche,
- Rue Berninet,
- Rue Maurouard,
- Rue Sarrau

Bureau de vote n° 26 – Gajac 4 - Club House – Complexe sportif Robert Monseau – Rue Charles Capsec.

Il est composé des rues suivantes :

- Rue Alcide Castaing,
- Allée du Berdus,
- Place de La Carreyre,
- Rue Charles Nodier,
- Place de la Liberté,
- Rue Martin Balade,
- Rue Albert Dubet,
- Rue Becquerel,
- Rue Charles Capsec,
- Avenue Paul Berniard,
- Rue Pasteur,
- Rue Pierre Curie,
- Passage Soulié,
- Rue William Chaumet,
- Impasse Charles Capsec,
- Rue Jean-Pierre Florian,
- Rue Maurice Duport,
- Rue Vital lauba,
- Rue François Peychaud